## 21. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Durant la période considérée, le Conseil a tenu quatre séances au sujet de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». Aucune décision n'a été adoptée à ce sujet pendant la période considérée. En 2020, lors des séances tenues sur cette question, le Conseil a continué d'organiser des séances d'information mensuelles et des débats publics trimestriels<sup>582</sup>. On trouvera dans le tableau 1 ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions. Les membres du Conseil ont également tenu neuf visioconférences publiques au sujet de la question à l'examen<sup>583</sup>. On trouvera dans le tableau 2 ci-après de plus amples informations sur les visioconférences publiques. Outre les séances et les visioconférences, en 2020, les membres du Conseil ont tenu des consultations plénières 584. Au titre de cette question, ils ont également examiné, que ce soit dans le cadre des séances ou des visioconférences, les faits nouveaux survenus au Liban, en République arabe syrienne, au Yémen et dans la région du Moyen-Orient, notamment l'application de la résolution 2231 (2015) et les accords de paix conclus entre Israël, les Émirats arabes unis et Bahreïn<sup>585</sup>.

En 2020, dans la plupart des séances et visioconférences consacrées à la question, les membres du Conseil ont entendu des exposés du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. Ils ont également entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix et un autre de la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence<sup>586</sup>, et ont écouté à deux reprises, en février et en juin, les observations formulées par le Secrétaire général 587. En janvier, les membres du Conseil ont également entendu un exposé de la Vice-Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et un autre de

l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'ONU <sup>588</sup>. En outre, lors d'une visioconférence tenue le 21 juillet, les membres du Conseil ont entendu des exposés présentés par le professeur de sciences politiques et Directeur du Centre palestinien de recherche et d'études politiques et par le Président de US/Middle East Project<sup>589</sup>.

Le 11 février, lors d'une séance extraordinaire 590 tenue après que les États-Unis avaient annoncé leur vision pour les Israéliens et les Palestiniens intitulée « De la paix à la prospérité », le Secrétaire général a affirmé l'engagement total des Nations Unies en faveur d'une paix juste et globale entre Palestiniens et Israéliens. À la même séance, le Coordonnateur spécial a fait un exposé au Conseil et a indiqué que dans les jours qui avaient suivi l'annonce des États-Unis, quelques incidents sporadiques violents avaient été observés dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Il a également signalé que les États-Unis avaient annoncé qu'ils allaient créer un comité mixte avec Israël pour produire une version plus détaillée des cartes conceptuelles incluses dans la proposition, ce qui leur permettrait de reconnaître une israélienne d'appliquer décision la législation israélienne dans des zones définies de Cisjordanie. Le Coordonnateur spécial a averti que l'annexion éventuelle de territoires en Cisjordanie aurait une incidence dévastatrice sur la perspective de la solution des deux États et compromettrait gravement les possibilités de normalisation et de paix régionale.

Durant la période considérée, le Coordonnateur spécial a régulièrement présenté des exposés au Conseil, en présentiel ou par visioconférence. À l'occasion des exposés mensuels qu'il a présentés en février, en mai, en août et en novembre, il a informé les membres du Conseil de la situation politique, notamment le processus de réconciliation entre Palestiniens, la coordination entre les deux parties et les violences en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que de l'état des négociations, dont les réunions du Quatuor pour le Moyen-Orient. Il a en outre fait état de la dégradation de la situation dans la bande de Gaza sur le plan humanitaire et sur le plan de la sécurité, situation encore aggravée par les répercussions de la pandémie de COVID-19, et de la menace persistante d'annexion par Israël de certains

21-12994 **107** 

<sup>582</sup> Pour de plus amples informations sur les types de séances, voir la section II de la deuxième partie.

<sup>583</sup> Pour de plus amples informations sur les procédures et les méthodes de travail élaborées pendant la pandémie de COVID-19, voir la deuxième partie.

 $<sup>^{584}</sup>$  Voir A/75/2, partie II, chapitre 2. Voir aussi S/2020/1142.

<sup>&</sup>lt;sup>585</sup> Voir également la section 20 de la première partie.

<sup>&</sup>lt;sup>586</sup> Voir S/PV.8706.

<sup>&</sup>lt;sup>587</sup> Voir S/PV.8717 et S/2020/596.

<sup>&</sup>lt;sup>588</sup> Voir S/PV.8706.

<sup>&</sup>lt;sup>589</sup> Voir S/2020/736.

<sup>&</sup>lt;sup>590</sup> Voir S/PV.8717.

pans de Cisjordanie. Il a exhorté les États Membres à allouer des ressources supplémentaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), confronté à un déficit de financement historique. Dans ses exposés mensuels, le Coordonnateur spécial a également rendu compte des faits nouveaux survenus au Liban et au Golan. Au cours des débats, les membres du Conseil ont condamné la poursuite de l'occupation du territoire palestinien et ont appelé à la reprise des négociations sur la base de la solution des deux États. Si la coopération entre Israéliens et Palestiniens dans la lutte contre la COVID-19 a été saluée, plusieurs membres du Conseil ont demandé qu'elle soit renforcée, tout comme l'appui de la communauté internationale à la Palestine 591. Le 25 août<sup>592</sup>, le Coordonnateur spécial a rendu compte de l'accord conclu entre Israël et les Émirats arabes unis en vue de normaliser les relations entre les deux pays et de mettre fin aux plans d'annexion israéliens sur certaines parties de la Cisjordanie occupée. Il a déclaré que l'accord avait le potentiel de changer la dynamique dans la région et qu'il créait de nouvelles perspectives de coopération. Le Coordonnateur spécial s'est également penché sur la situation au Liban, en particulier l'explosion survenue le 4 août 2020 dans le port de Beyrouth, qui avait fait plus de 180 morts et plusieurs milliers de blessés, outre les 30 personnes qui étaient toujours portées disparues, ainsi que sur la situation au Golan et dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban. Lors de la visioconférence, la plupart des membres du Conseil ont salué l'accord conclu entre Israël et les Émirats arabes unis en vue de normaliser les relations entre les deux pays, qui prévoyait également la suspension des plans d'annexion israéliens sur certaines parties de la Cisjordanie<sup>593</sup>. Certains membres du Conseil ont appelé à renoncer définitivement à ses plans d'annexion 594, tandis que d'autres ont exhorté l'Autorité palestinienne et Israël à saisir l'occasion offerte par la suspension des plans d'annexion pour reprendre les négociations de paix 595. Les membres du Conseil se sont également penchés sur la réponse du

les États-Unis concernant le paragraphe 11 de la résolution 2231 (2015) relative à la levée de l'embargo sur les armes imposé à la République islamique d'Iran<sup>596</sup>. Lors de la visioconférence<sup>597</sup>, la plupart des membres du Conseil sont convenus que la notification des États-Unis visant à invoquer le « mécanisme de retour aux sanctions » prévu par la résolution était ineffective étant donné que les États-Unis avaient cessé de participer au Plan d'action global commun<sup>598</sup>. Le représentant de l'Indonésie, qui assurait la présidence du Conseil en août, a répondu aux représentants de plusieurs membres du Conseil qui souhaitaient s'enquérir de la position de la présidence sur la notification des États-Unis<sup>599</sup>. Il a déclaré qu'au vu de ses consultations avec les membres du Conseil et des lettres qui lui avaient été adressées par de nombreux États Membres, il lui apparaissait clairement qu'un membre du Conseil avait une position particulière sur la question mais qu'un nombre considérable de membres avaient des vues divergentes. Il a ajouté que l'absence apparente de consensus parmi les membres du Conseil ne lui permettait pas, en tant que Président, de prendre d'autres mesures 600. Au cours d'une visioconférence tenue le 18 novembre 601 Coordonnateur spécial a rendu compte de la signature d'accords bilatéraux entre Bahreïn et Israël et a exhorté le Quatuor pour le Moyen-Orient, les partenaires arabes et les dirigeants israéliens et palestiniens à tirer parti de ces progrès pour reprendre les négociations de paix. Les membres du Conseil ont salué les accords de normalisation entre Israël et plusieurs États arabes et ont demandé instamment que les accords servent de tremplin pour la reprise des négociations de paix.

Conseil à la notification du 20 août 2020 adressée par

Les réunions d'information mensuelles, tenues en présentiel ou par visioconférence, ont également servi à faire rapport tous les trois mois sur l'application de la résolution 2334 (2016). Dans le cadre des exposés qu'il a présentés en mars, en juin, en septembre et en décembre, le Coordonnateur spécial a continué de souligner l'absence de progrès dans l'application des principales dispositions de la résolution, notamment en ce qui concerne les activités de peuplement israéliennes, la violence contre les civils, y compris les

108 21-12994

<sup>&</sup>lt;sup>591</sup> Voir S/2020/430 (Chine, France, Allemagne, Indonésie, Fédération de Russie et Viet Nam) et S/2020/596 (Belgique, Chine, Estonie, France, Indonésie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Tunisie).

<sup>&</sup>lt;sup>592</sup> Voir S/2020/837.

<sup>593</sup> Belgique, République dominicaine, Estonie, France, Allemagne, Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Royaume-Uni et États-Unis.

<sup>594</sup> Belgique, France, Allemagne, Indonésie et Fédération de Russie.

<sup>595</sup> Belgique, République dominicaine, France, et Royaume-Uni.

<sup>&</sup>lt;sup>596</sup> Voir S/2020/815.

<sup>&</sup>lt;sup>597</sup> Voir S/2020/837.

<sup>&</sup>lt;sup>598</sup> Belgique, Chine, Estonie, France, Allemagne, Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Royaume-Uni. Pour de plus amples informations sur les débats, voir la section II.B de la cinquième partie.

<sup>&</sup>lt;sup>599</sup> Fédération de Russie, Chine et Afrique du Sud.

<sup>600</sup> Pour de plus amples informations sur le rôle de la présidence, voir la section IV de la deuxième partie.

<sup>601</sup> S/2020/1128.

actes de terreur et les actes d'incitation à la violence et de provocation et les déclarations incendiaires, les mesures prises et les efforts déployés en vue de faire avancer le processus de paix et l'action que tous les États ont menée pour faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Lors d'une visioconférence tenue le 30 mars 602 Coordonnateur spécial a salué les mesures ambitieuses qu'avaient prises Israël et l'Autorité palestinienne pour tenter de contenir la propagation du virus responsable de la COVID-19. Il a relevé que leur coordination et leur volonté commune de faire face à la menace qui pesait sur les deux populations étaient exemplaires. Au cours de ces réunions, la plupart des membres du Conseil ont fait part de leur préoccupation face à l'absence de progrès dans l'application de la résolution 2334 (2016) et ont réaffirmé leur attachement à la solution des deux États. Les membres du Conseil ont estimé que la coordination mise en place entre Israéliens et Palestiniens pour lutter contre la COVID-19 offrait l'occasion de relancer les négociations de paix. Certains membres du Conseil ont rappelé à Israël son obligation, en tant que Puissance occupante en vertu du droit international, de protéger la vie et la sécurité de la population palestinienne, notamment en lui fournissant des vaccins contre la COVID-19<sup>603</sup>. D'autres membres ont exprimé leur inquiétude s'agissant de la violence contre les enfants et ont insisté sur la nécessité d'appliquer le principe de responsabilité à l'issue d'enquêtes approfondies et transparentes 604. En 2020, comme il l'avait déjà fait en 2019, le Secrétaire général a présenté par écrit deux de ses rapports sur l'application de la résolution 2334 (2016), à savoir le quatorzième rapport en juin et le seizième rapport en décembre<sup>605</sup>. Au cours d'une visioconférence tenue le 24 juin au niveau ministériel<sup>606</sup>, à laquelle ont participé six membres du Conseil, le Secrétaire général a fait part de son inquiétude face à la menace permanente d'annexion par Israël de certaines parties du territoire palestinien occupé. Il a affirmé que, si elle était mise en œuvre, cette annexion constituerait une violation très grave du droit international, compromettrait gravement la perspective de la solution des deux États et saperait les possibilités de reprise des négociations. Il a appelé le Gouvernement israélien à renoncer à ses plans d'annexion et a encouragé les partisans régionaux et internationaux de la solution des deux

États à aider les parties à retrouver le chemin d'un règlement négocié et pacifique. Il a enfin appelé le Quatuor pour le Moyen-Orient à assumer le rôle de médiation qui lui avait été confié et à trouver un cadre mutuellement acceptable pour que les parties puissent renouer le dialogue, sans conditions préalables, avec le Quatuor et avec d'autres États clés. Le Coordonnateur spécial a lui aussi souligné la menace que posait l'annexion pour un futur État palestinien viable et a fait un exposé sur le quatorzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016). Il a mis en avant l'opposition généralisée aux plans d'annexion affichée par la communauté internationale et les États de la région, ainsi que par la société civile tant israélienne que palestinienne. Il s'est également déclaré préoccupé par les répercussions que pourrait avoir sur le bien-être du peuple palestinien la récente décision de l'Autorité palestinienne de cesser d'accepter les recettes fiscales et douanières collectées par Israël. Des membres du Conseil ont déclaré partager les préoccupations du Secrétaire général et l'opposition aux plans d'annexion israéliens et ont demandé la reprise des négociations de paix 607. Le 29 septembre, le Conseil a tenu une séance<sup>608</sup> dans la salle du Conseil économique et social, la première séance consacrée à la question depuis le mois de février. À cette séance, le Coordonnateur spécial a présenté au Conseil un exposé sur le quinzième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2334 (2016), portant sur la période allant du 5 juin au 20 septembre. Il a souligné les récents accords conclus entre Israël, les Émirats arabes unis et Bahreïn. Le Secrétaire général s'est félicité de ces accords, qui suspendaient les plans d'annexion israéliens sur certaines parties de la Cisjordanie occupée, et a réaffirmé que seule la solution des deux États réalisant les aspirations nationales légitimes des Palestiniens et des Israéliens pouvait conduire à une paix durable entre les deux peuples et contribuer à la paix dans l'ensemble de la région. Le rapport du Secrétaire général couvrait les différentes dispositions de la résolution 2334 (2016), notamment les activités de colonisation et les démolitions de palestiniennes en Cisjordanie, les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, les actes de provocation et d'incitation à la violence et les déclarations incendiaires, et les mesures énergiques prises afin d'inverser les tendances négatives sur le

terrain qui mettaient en péril la solution des deux États.

21-12994 **109** 

<sup>602</sup> S/2020/263.

<sup>603</sup> Voir S/2020/1275 (Indonésie, Afrique du Sud et Royaume-Uni).

<sup>604</sup> Ibid. (Belgique, Afrique du Sud et Royaume-Uni).

<sup>&</sup>lt;sup>605</sup> S/2020/555 et S/2020/1234.

<sup>606</sup> Voir S/2020/596.

<sup>607</sup> Saint-Vincent-et-les Grenadines, Indonésie, Tunisie, Royaume-Uni, Afrique du Sud, Viet Nam, Belgique, Chine, République dominicaine, Estonie, France, Allemagne, Niger et Fédération de Russie.

<sup>608</sup> Voir S/PV.8762.

Le Coordonnateur spécial a également abordé la pandémie de COVID-19 et son effet dévastateur sur le terrain. En conclusion, il a renouvelé l'appel lancé par le Secrétaire général aux membres du Quatuor pour le Moyen-Orient, aux principaux partenaires arabes et aux responsables israéliens et palestiniens afin qu'ils reprennent et intensifient d'urgence, avant qu'il ne soit trop tard, les efforts visant à promouvoir l'objectif de la solution des deux États négociée. Au cours des débats, les membres du Conseil ont appelé à la reprise des négociations entre les parties, à la cessation de l'avancée des colonies et des démolitions de logements palestiniens en Cisjordanie, et à la réalisation de progrès dans la réconciliation interpalestinienne et les processus électoraux pertinents. Certains membres du Conseil ont salué l'appel lancé par le Président Abbas en faveur d'une conférence internationale avec toutes les parties concernées afin de lancer un processus de paix fondé sur le droit international, les résolutions des organes de l'ONU et d'autres paramètres convenus au niveau international<sup>609</sup>.

En 2020, la pratique consistant à tenir des débats publics trimestriels a été fortement perturbée par la pandémie et l'impossibilité de tenir ces débats dans la salle du Conseil de sécurité ou dans la salle du Conseil économique et social. En conséquence, après le premier débat public, qui a eu lieu les 21 et 22 janvier, les membres du Conseil ont tenu des visioconférences consacrées à la question le 23 avril, le 21 juillet et le 26 octobre 610. Lors de ces visioconférences, les membres du Conseil, ainsi que les représentants d'Israël et de l'État de Palestine, ont fait des déclarations. En outre, conformément à l'accord écrit auquel étaient parvenus les membres du Conseil pour la conduite des visioconférences, des États Membres et d'autres entités ont soumis des déclarations écrites, qui ont ensuite été reproduites dans des lettres de la présidence du Conseil. Dans les exposés qu'il a présentés lors des visioconférences trimestrielles, le Coordonnateur spécial s'est penché sur la possible annexion par Israël de pans des territoires palestiniens occupés, tel que prévu par l'accord politique qui avait ouvert la voie à la formation d'un Gouvernement d'urgence nationale en Israël, sur la persistance de la violence entre Israéliens et Palestiniens, sur la situation humanitaire dans la bande de Gaza et sur les problèmes sur le terrain causés par la pandémie de COVID-19. Il a également abordé la situation au Liban et au Golan, ainsi que la situation de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Au mois de janvier, lors du premier débat public de l'année consacré à la question, le Conseil a entendu des exposés présentés par la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix et pat la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence<sup>611</sup>. Lors de cette séance<sup>612</sup>, la Vice-Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'ONU ont également présentés des exposés au Conseil. La Secrétaire générale adjointe a rappelé que le Secrétaire général avait demandé à tous les dirigeants de faire preuve d'un maximum de retenue, et souligné que le monde ne pouvait pas se permettre un nouveau conflit. Elle a déclaré que, sur fond de processus politique dans l'impasse, les faits nouveaux négatifs, notamment la poursuite de l'expansion des activités de peuplement, la menace d'une annexion de certains pans de la Cisjordanie et les affrontements et arrestations continus à Jérusalem-Est, continuaient de saper les perspectives de la solution des deux États. Elle a signalé qu'une réduction notable et bienvenue de la violence avait été constatée dans la bande de Gaza, bien que la situation y reste extrêmement fragile, et que, malgré les progrès réalisés dans certains domaines, les mesures humanitaires et économiques ne régleraient pas à elles seules les problèmes colossaux qui se posaient à Gaza, ceux-ci étant de nature politique et appelant des solutions politiques. Elle a rendu compte de la déclaration publiée par la Procureure de la Cour pénale internationale (CPI), dans laquelle celle-ci avait annoncé qu'au terme de l'examen préliminaire de la situation en Palestine, la CPI était parvenue à la conclusion que tous les critères définis dans le Statut de Rome pour l'ouverture d'une enquête étaient remplis. Ce faisant, la Secrétaire générale adjointe a exprimé son point de vue selon lequel, entre autres, des crimes de guerre avaient été commis ou étaient en train de l'être en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza. En conclusion, elle a souligné qu'il demeurait urgent de régler le conflit israélopalestinien sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, du droit international et des accords bilatéraux. La Sous-Secrétaire générale a rendu compte au Conseil de sa visite de six jours en Israël et dans le territoire palestinien occupé, à l'occasion de laquelle elle avait rencontré des représentants palestiniens et israéliens

**110** 21-12994

<sup>609</sup> Afrique du Sud, Chine, Indonésie, Tunisie et Allemagne.

<sup>&</sup>lt;sup>610</sup> Voir S/2020/341, S/2020/736 et S/2020/1055.

<sup>611</sup> Voir S/PV.8706. Le premier débat public de l'année sur la question à l'examen s'est tenu sur deux jours, les 21 et 22 janvier 2020 car, du fait des difficultés financières rencontrées par l'Organisation des Nations Unies, les séances du Conseil n'ont pu avoir lieu qu'entre 10 heures et 13 heures et entre 15 heures et 18 heures.

<sup>612</sup> Voir S/PV.8706.

ainsi que des représentants de la communauté internationale. Elle a indiqué que ces rencontres lui avaient permis de comprendre les difficultés et les défis qui se posaient, ainsi que les possibilités de changement positif. Le 21 juillet, le Conseil a tenu une visioconférence<sup>613</sup> au sujet de la question à l'examen, au cours de laquelle les membres du Conseil ont entendu des exposés du Coordonnateur spécial, du Directeur du Centre palestinien de recherche d'études politiques et du Président de US/Middle East Project. Dans son exposé, le Coordonnateur spécial a averti le Conseil que les Palestiniens et les Israéliens étaient aux prises avec une triple crise complexe et potentiellement déstabilisante : tout d'abord, l'escalade de la crise sanitaire, les deux peuples s'efforçant d'endiguer la hausse rapide du nombre de cas de COVID-19, ensuite, une crise économique s'aggravait alors que des commerces fermaient, que le chômage augmentait, que les manifestations multipliaient et que l'économie subissait conséquences financières de plusieurs de confinement et de restrictions, et, enfin, un affrontement politique qui s'intensifiait en raison de la menace d'annexion par Israël de certaines parties de la Cisjordanie occupée et des mesures prises en réponse par les dirigeants palestiniens. Le Coordonnateur spécial a également fait état des difficultés que posait l'augmentation rapide du nombre de cas de COVID-19 à Gaza suite à la fin de la coordination entre l'Autorité palestinienne et Israël. Le Président de US/Middle East Project a suggéré que le Conseil pourrait étudier, avec le Secrétaire général, la possibilité d'un mécanisme d'évaluation de son bilan et de son efficacité sur le dossier israélo-palestinien et envisager la convocation d'une commission chargée d'examiner de nouvelles démarches pour régler ce conflit de longue date. Le Directeur du Centre palestinien de recherche et d'études politiques a demandé instamment aux membres du Conseil de protéger la légitimité du système international et a rejeté l'initiative « De la paix à la prospérité » des États-Unis, qui mettrait en péril la solution des deux États.

Au cours du débat public et des visioconférences, les membres du Conseil ont réitéré leur opposition à l'annexion au motif qu'elle était contraire au droit international et qu'elle entravait le processus de paix. Les membres du Conseil ont également demandé à Israël de mettre un terme à la construction de nouvelles colonies et aux démolitions de logements et de biens palestiniens. Certains membres du Conseil ont exhorté la communauté internationale à fournir un soutien supplémentaire à la Palestine, notamment par l'intermédiaire de l'UNRWA, au vu des incidences négatives de la pandémie de COVID-19614. La majorité des membres du Conseil ont également exprimé leur soutien à l'organisation d'une conférence internationale pour la paix, comme proposé par le Président Mahmoud Abbas en vue de relancer les négociations<sup>615</sup>. Quelques membres du Conseil ont rappelé à celui-ci qu'il lui incombait, en vertu de son mandat, de veiller à l'application de ses résolutions<sup>616</sup>.

Tableau 1 **Séances : la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne** 

Séance et date	Question subsidiaire	Autres documents	Invitations adressées en vertu de l'article 37	Invitations adressées en vertu de l'article 39 et autres invitations	Orateurs	Décision et vote (pour-contre- abstentions)
S/PV.8706 21 janvier 2020 et S/PV.8706 (Resumption 1) 22 janvier 2020			32 États Membres <sup>a</sup>	Six personnes invitées <sup>b</sup>	Tous les membres du Conseil, toutes les personnes invitées	
S/PV.8717			Israël	Coordonnateur spécial des	Secrétaire général,	

21-12994

<sup>614</sup> Voir S/PV.8706 (Belgique, Allemagne, Niger, Tunisie, Estonie, France, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Chine, Fédération de Russie, Viet Nam et Pérou), S/2020/341 (Belgique et Allemagne), S/2020/736 (Chine, France, Indonésie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Tunisie), et S/2020/1055 (Fédération de Russie, Viet Nam, Chine, République dominicaine, France, Indonésie, Niger et Tunisie).

<sup>615</sup> Voir S/2020/736 (Chine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Royaume-Uni et Viet Nam) et S/2020/1055 (Viet Nam, Chine, France, Allemagne, Indonésie et Afrique du Sud).

<sup>616</sup> Voir S/PV.8706 (Afrique du Sud), S/2020/736 (Tunisie), et S/2020/1055 (Indonésie et Afrique du Sud). Pour de plus amples informations sur les débats, voir la section II.B de la cinquième partie.

<sup>613</sup> Voir S/2020/736.

Séance et date	Question subsidiaire	Autres documents	Invitations adressées en vertu de l'article 37	Invitations adressées en vertu de l'article 39 et autres invitations	Orateurs	Décision et vote (pour-contre- abstentions)
11 février 2020				Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, Président de l'État de Palestine, Secrétaire général de la Ligue des États arabes	14 membres du Conseil <sup>c</sup> , toutes les personnes invitées	
S/PV.8730 24 février 2020				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen- Orient <sup>d</sup>	Personne invitée	
S/PV.8762 29 septembre 2020				Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen- Orient <sup>d</sup>	Tous les membres du Conseil, personne invitée	

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Arabie saoudite, Azerbaïdjan (au nom du Mouvement des pays non alignés), Bahreïn, Bangladesh (au nom de l'Organisation de la coopération islamique), Brésil, Canada, Costa Rica, Cuba, Égypte, Équateur, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Japon, Jordanie, Koweït, Liban, Liechtenstein, Malaisie, Maldives, Maroc, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Portugal (également au nom de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Italie, de l'Irlande, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, des Pays-Bas, de la Pologne, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède et de la Tchéquie), Qatar, Soudan (au nom du Groupe des États arabes), Sri Lanka, République arabe syrienne et Turquie.

**112** 21-12994

b Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Vice-Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'ONU et Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> La séance était présidée par le Ministre belge des affaires étrangères et de la défense. Le représentant du Niger n'a pas fait de déclaration.

<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> Le Coordonnateur spécial a participé à la séance par visioconférence depuis Jérusalem.

Tableau 2 Visioconférences : la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Visioconférence tenue le	Cote	Titre	Décision, vote (pour-contre- abstentions) et cote du document relatif à la procédure écrite
30 mars 2020 <sup>a</sup>	S/2020/263	Lettre datée du 31 mars 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
23 avril 2020	S/2020/341	Lettre datée du 27 avril 2020, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité	
20 mai 2020	S/2020/430	Lettre datée du 22 mai 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
24 juin 2020	S/2020/596	Lettre datée du 26 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
21 juillet 2020	S/2020/736	Lettre datée du 23 juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
25 août 2020	S/2020/837	Lettre datée du 27 août 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
26 octobre 2020	S/2020/1055	Lettre datée du 28 octobre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	
18 novembre 2020	S/2020/1128	Lettre datée du 20 novembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil	
21 décembre 2020	S/2020/1275	Lettre datée du 23 décembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentantes et représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil	

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Visioconférence privée, et non publique, en raison de difficultés techniques. Pour de plus amples informations sur les procédures et les méthodes de travail élaborées pendant la pandémie de COVID-19, voir la deuxième partie.

## 22. La situation concernant l'Iraq

Durant la période considérée, le Conseil a tenu une séance (séance d'information) au sujet de la question intitulée « La situation concernant l'Iraq »<sup>617</sup>. On trouvera dans le tableau 1 ci-après de plus amples informations sur cette séance, notamment sur les

participants, les orateurs et les décisions. Les membres du Conseil ont également tenu quatre visioconférences publiques au titre de la question à l'examen. Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2522 (2020) prorogeant le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)

21-12994

Pour de plus amples informations sur les types de séances, voir la section II de la deuxième partie.